



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 5 mars 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etait absent : Franck LÉCRIVAIN

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une proposition de la communauté de communes quant à un principe de mutualisation pour la réalisation d'un diagnostic patrimonial du réseau et des installations d'alimentation en eau potable.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout du point à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2020

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Demande de subvention pour les forains lors de la fête du village

Pour la fête du village qui aura lieu le week-end des 23 et 24 mai 2020, des demandes d'emplacement ont été faites par les forains habituels, le maire propose de leur octroyer les subventions qui leur sont habituellement versées :

- Monsieur Levallois (Autoskooter, coup de poing, barbe à papa) : 300€ de subvention
- Madame Viviani Navet (tir crève ballon, pêche aux canards) : 250€ de subvention
- Monsieur Toupin (manège enfantin, pêche aux canards, tir à la carabine) : 300€ de subvention

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les subventions proposées pour les forains.

3- Animation musicale pour le marché de printemps

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot.

Un devis a été proposé par l'association la Banda... Max, la prestation comprendrait 4 musiciens qui déambuleraient sur la place entre 11h30 et 13h30 avec un répertoire festif/jazzy.

Le montant du devis s'élève à 650€.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition et autorisent le maire à signer le devis.

4 - Renouvellement du bail de pêche

Le maire rappelle que l'actuel bail de pêche qui avait été passé entre la commune et la société de pêche "L'eau vive" dont le siège est à Plachy-Buyon arrive à expiration.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal pour prolonger d'une année le bail de location du droit de pêche, le bail arriverait à échéance au 31 décembre 2020.

Après exposé des motifs et hors présence du maire, président de l'association, le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité la prolongation de ce bail dans les mêmes conditions que le précédent.

5 - Etude diagnostic mutualisé quant au réseau et aux installations d'alimentation en eau potable

Le maire informe que la communauté de communes, non compétente dans le domaine de l'eau, propose aux syndicats et communes qui gèrent l'alimentation en eau potable de réaliser un diagnostic patrimonial de leur réseau et des installations.

Ce diagnostic se ferait par convention de mandat et serait mutualisé avec toutes les entités intéressées de la communauté de communes.

Le coût approximatif de ce diagnostic n'est pas clairement indiqué par la communauté de communes.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la présentation faite le 16 janvier 2020 par l'AMEVA aux membres de la communauté de communes, considérant que :

- La commune a déjà une bonne connaissance de son réseau et de ses équipements
- La commune ne possède pas d'ouvrages de production ou de stockage
- Le réseau est déjà sectorisé
- La commune dispose déjà d'un descriptif détaillé de son patrimoine tel qu'exigé par la réglementation et qu'un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations peut être utilement mis en oeuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Le délégué se tient d'ailleurs à la disposition du service pour établir ce plan d'action.

Décide à l'unanimité de ne pas confier à la communauté de communes Somme Sud-ouest la réalisation d'un diagnostic patrimonial de son réseau et des équipements relatifs à la gestion de l'eau.

6 - Questions et informations diverses

- Le maire rappelle que le premier tour des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars 2020 et donne lecture de la liste des candidats validée par les services de la préfecture. Il ajoute que pour obtenir un siège au conseil municipal au premier tour les candidats doivent remplir une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueillir au moins un quart des voix des électeurs inscrits.
- Le maire informe que le recours qui avait été déposé au Tribunal Administratif par monsieur Denis Dufrenne concernant le refus de reconnaissance de sa maladie imputable au service a été rejeté par le Tribunal. Il semblerait que monsieur Dufrenne ait fait appel de cette décision, la mairie attend les éléments de l'appel.
- Le conseil départemental a déposé une déclaration d'intention de commencement de travaux en mairie concernant des travaux de réparations de chaussée sur la partie de la route de Conty qui traverse le bourg.
- Le maire informe que la commune a peut-être la possibilité de faire déposer 3 bennes de concasse de brique chaussée Brunehaut afin de la remettre en état. Le maire de la commune d'Hébécourt a demandé un devis auprès d'une entreprise afin de réaliser les travaux. Ce dossier reste à suivre.
- Le maire donne lecture à l'assemblée d'une correspondance qu'il a adressée à chaque propriétaire de la résidence des Coteaux. Ceux-ci sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les entreprises/artisans qui oeuvrent à la construction des pavillons éliminent leurs déchets en les amenant en déchetterie et cessent de brûler certains matériaux en fin de chantier journalier.
- Le maire porte à la connaissance des membres du conseil la documentation adressée par la Préfecture quant au COVID-19. Les informations sont les mêmes que celles relayées par les médias. Un calendrier de suivi médical est disponible pour les personnes placées en quatorzaine.
- Manuel Henocque demande confirmation quant au nom du futur lotissement, le maire confirme que celui-ci se nomme les Coteaux et non les Coteaux de Plachy.
- Jean-Luc Hermant demande l'état d'avancement de la réfection de la rue du Commandant André Dodart. Le maire répond que le dossier n'a pas évolué depuis la dernière réunion, le niveau de la nappe phréatique semble trop élevé pour réaliser des travaux actuellement.
- Christian Herbet montre à l'assemblée un arrêté de circulation pris par la Métropole Amiénoise pour des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable route d'Hébécourt. Le maire indique que la commune n'a pas été informée de ces travaux et trouve étonnant qu'Amiens Métropole se permette de prendre un arrêté de circulation sur une voirie qui n'appartient pas à son réseau routier.

Sans autre question et information la séance est levée à 21h50.